

Image not found or type unknown



jour de repos temps partiel et travail?

Par **bruno59**, le **04/12/2008** à **16:34**

.bonjour, je suis actuellement en temps partiel mais je ne travaille pas le mercredi , ceci depuis le début de mon contrat. mon patron veut me faire travailler 1h25 selon les besoins de l'entreprise y compris le mercredi, je pense que c'est légal les jours que je travaille, mais est ce légal le mercredi?
merci d'avance